

ARTICLE DOUZIÈME :

Finances 27

ARTICLE TREIZIÈME :

Secours :

Secours aux veufs 27

“ aux malades 28

“ aux héritiers 29

Paiement de secours 30

ARTICLE QUATORZIÈME :

Médecins :

Médecins-examineurs 31

“ visiteurs 31

ARTICLE QUINZIÈME :

Indemnités aux trésorier et secrétaire 32

ARTICLE SEIZIÈME :

Avis et rapports de décès :

Avis de décès 33

Rapport du nombre de membres à chaque

décès 33

Montant perçu à chaque décès 33

ARTICLE DIX-SEPTIÈME :

Legs 34

ARTICLE DIX-HUITIÈME :

Mise en opération des fonds de secours 35